
" PHONE WEB "
Société Anonyme au capital de 337.500 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2019
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice ouvert le **1^{er} Janvier 2018** et clos le **31 Décembre 2018** et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous fera le bilan de sa mission. Ses rapports, ceux de votre Conseil sur **la gestion** et sur **le gouvernement d'Entreprise**, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou les renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés selon les méthodes d'évaluation en vigueur et conformément au plan comptable.

ACTIVITE

L'exercice 2018 a été marqué par la consolidation du redressement amorcé lors des deux précédents exercices, grâce notamment à la réorganisation des équipes, à la réduction des frais de structures et au maintien du Chiffre d'Affaires, dans un contexte de concurrence toujours aussi exacerbée.

Votre Direction vous rappelle qu'il y a près de 20 ans, l'aventure "Phone Web" démarrait, avec comme principe fondateur l'adaptation à un monde en plein bouleversements.

L'année 2018 n'a pas dérogé à ces changements puisque l'arrêt définitif de certaines activités (gestion de service client et assurances de téléphones mobiles) pour le compte de la Société CHUBB - anciennement ACE EUROPE - a permis aux équipes de se recentrer sur des opérations de télévente à forte valeur ajoutée, pour la clientèle habituelle d'éditeurs juridiques de renom, dont les effets ont été immédiats sur la rentabilité de la Société.

Votre Direction vous précise que le montant du résultat d'exploitation a représenté 7,2 % du Chiffre d'Affaires pour s'élever à 140.732 €, et constitue une performance plus qu'honorable, compte tenu de la nature de l'activité de la Société.

Votre Direction estime que les anticipations en terme d'évolution des effectifs permettent à la Société de bénéficier désormais d'équipes de production - *commerciaux sédentaires et superviseurs* - et des fonctions "support" parfaitement dimensionnées et adaptées à un fonctionnement optimal de la Société.

Votre Direction a, comme par le passé, fait preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des charges de structure tout au long de l'exercice 2018, avec un nouveau recul de 3,5 % du poste "Charges Externes", après les baisses importantes réalisées au cours des deux précédents exercices.

Enfin, votre Direction vous précise que le montant du CICE s'est élevé à un peu plus de 45.000 €.

Compte tenu des résultats enregistrés, votre Direction vous demandera de proposer la reprise de la rémunération de l'actionnariat, à un montant supérieur à celui décidé lors des précédentes distributions, la proposition portant sur un dividende de 5 centimes par action, correspondant à un montant global de 56.250 €.

I. UNE SITUATION STABILISEE :

Comme énoncé dans l'exposé qui précède, l'activité est demeurée stable au cours de l'exercice 2018, avec une amélioration de la qualité des prestations accomplies.

Cette amélioration de la qualité des prestations s'est traduite par un résultat d'exploitation en progression sensible, désormais largement bénéficiaire - *de plus de 140.000 €* -, de nouveaux contrats ayant été conclus.

Enfin, vous noterez que notre Société a réussi, comme lors des deux exercices précédents, à préserver ses comptes de trésorerie, la Société n'ayant eu recours à aucun financement bancaire au cours de l'exercice 2018.

Votre Direction tient, comme pour les exercices précédents, à faire un point précis de l'évolution de la clientèle.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA CLIENTELE :

Votre Direction a poursuivi ses relations contractuelles avec les huit comptes ci-après énumérés, par ordre décroissant, savoir :

- Le Groupe "WKF - WOLTERS KLUWER FRANCE", avec "Les EDITIONS LAMY", "Le GROUPE LIAISONS" et "Les EDITIONS DALLIAN", avec lequel le niveau de prestations est en progression de près de 10 %, le montant réalisé étant de 898.200 € ;
- Le "GROUPE REVUE FIDUCIAIRE", avec lequel il a été développé l'activité commercialisation de produits de formation, est en léger recul, le chiffre réalisé étant près de 325.000 € ;
- Les "EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE" reviennent à l'étiage habituel, après la forte progression enregistrée lors de l'exercice 2016, le montant des prestations réalisées étant de 225.500 € ;
- Par ailleurs, les "EDITIONS TISSOT" se maintiennent globalement, pour un montant de l'ordre de 238.000 € ;
- D'autre part, les prestations pour les Editions "DALLOZ" ont reculé sensiblement, pour un montant global de près de 58.000 € ;

- Les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR" ont fortement progressé, de plus de 80 %, pour s'établir à 43.500 €, et des prestations ponctuelles ont été réalisées pour les Sociétés "LEXBASE", "AMALFI", la Société "ELEGIA" ayant sollicité nos équipes plus fortement que l'exercice précédent, les prestations réalisées s'établissant à 23.000 € ;
- Enfin, le budget du "C.S.T.B." - "Centre Scientifique et Technique du Bâtiment" a progressé pour un volume de prestations de plus de 28.000 €.

III. LA POURSUITE DES MESURES D'ADAPTATION :

Comme votre Direction vous l'a énoncé dans l'exposé qui précède, les charges externes ont de nouveau enregistré un recul d'environ 3,5 %, avec de nouvelles économies enregistrées sur le site d'Amiens pour le poste "locations".

Enfin, le poste "charges salariales" a reculé sensiblement, de 15,6 %, permettant ainsi le retour à des résultats largement bénéficiaires.

Votre Conseil va maintenant procéder à une rapide analyse des résultats.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Notre Société a réalisé, au titre de l'exercice **2018**, un **chiffre d'affaires** de 1.955.150 €, stable par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année 2017 s'élevait à 1.969.956 €.

Par ailleurs, le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2018 s'établit à 1.968.142 €.

Nos charges d'exploitation ont de nouveau reculé de 11,6 %, ce qui s'est traduit par un **résultat d'exploitation** en forte progression, lequel redevient désormais largement bénéficiaire, de **140.732 €**

Vous noterez que le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 1.827.409 €.

Leur évolution, par grands postes, d'un exercice sur l'autre, est mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges externes pour :	371.913 €	358.760 €
Impôts et taxes pour :	39.243 €	36.308 €
Salaires et charges sociales pour :	1.652.064 €	1.393.796 €
Amortissements pour :	10.262 €	2.611 €
Dotations aux provisions :	/	3.688 €
Autres charges pour :	63 €	5.693 €

Une lecture rapide de ces chiffres permet de constater les évolutions suivantes, savoir :

- ✓ Un recul de près de 3,5 % du poste "*Charges Externes*";
- ✓ Une baisse du poste "*Impôts et taxes*", de 7,4 % ;
- ✓ Un fort recul du poste "*Salaires et Charges sociales*", de 15,6 % ;
- ✓ Une baisse sensible des dotations aux amortissements ;
- ✓ Une progression du poste "*Autres charges*".

Notre **résultat financier** présente un solde créditeur en progression, lequel s'établit à 10.463 € de telle sorte que notre **résultat courant avant impôts** est créditeur de **151.195 €**, en forte amélioration.

Après imputation du **résultat exceptionnel** présentant un solde légèrement débiteur de 522 €, le compte de résultat dégage **bénéfice net comptable** de **150.674 €**, aucun impôt sur les Sociétés n'ayant été acquitté.

Vous noterez, en conformité des nouvelles dispositions législatives, que notre Société n'a aucun encours au titre de crédit bancaire, et que seules figurent en dettes financières les sommes laissées en compte-courant par votre Serviteur en sa qualité de Président, tout comme elle n'utilise aucun instrument financier particulier.

AFFECTATION DU RESULTAT

Votre Conseil vous propose d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice **2018**, s'élevant à la somme de **150.674 €**, ainsi qu'il suit :

- Aux dividendes à servir aux Actionnaires, la somme de :	56.250 €
- Au poste " <i>Report à Nouveau</i> " le solde, Soit la somme de :	<u>94.424 €</u>
Total égal au résultat de l'exercice :	150.674 €

Ainsi, chaque action recevrait un dividende de **0,05 €** sur lequel la société prélèvera à la source, dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale votera la distribution, compte tenu des règles fiscales en la matière :

- ✓ le montant des prélèvements sociaux égal à 17,2 % assis sur les seules personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ;
- ✓ le montant du prélèvement obligatoire non libératoire égal à 12,8 % pour l'ensemble des personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France,

pouvoirs étant consentis, dans cette hypothèse, à l'Etablissement teneur de comptes pour établir les imprimés fiscaux conformément aux règles légales et réglementaires.

Ce dividende serait mis en distribution à compter du **18 Juin 2019**, sous la seule réserve du temps nécessaire à la matérialisation des documents légaux par l'Etablissement teneur de comptes.

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2015 : Dividende de **0,03 €** par action.
- ✓ Exercice 2016 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2017 : Aucun Dividende.

EVOLUTION PREVISIBLE - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La priorité affichée par votre Direction au cours de l'exercice 2018 était de parvenir à la restauration du résultat d'exploitation, objectif largement atteint.

L'objectif affiché par votre Direction pour l'année 2019 est de parvenir à conforter la croissance du Chiffre d'Affaires en se concentrant sur les opérations à forte valeur ajoutée, grâce à des équipes de production parfaitement adaptées et formées et d'assurer ainsi une rentabilité au moins équivalente à celle enregistrée au cours de l'exercice 2018.

La poursuite de la rémunération de l'actionnariat est l'autre priorité de votre Direction.

Votre Direction n'a pas relevé, à l'heure de la rédaction de ce rapport, de risques et incertitudes spécifiques pour notre Société au titre de l'exercice 2019.

Enfin, votre Direction vous précise que depuis le 31 Décembre 2018, date de la clôture de l'exercice soumis à votre approbation, aucun évènement important n'est survenu méritant d'être porté à votre connaissance.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous engageons à surseoir de nouveau, pour l'exercice social en cours, au versement de jetons de présence aux Administrateurs.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et de développement ni engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice 2018.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, votre Direction vous indique que les comptes de l'exercice 2018 comprennent un montant de 5.104 € au titre de provisions et/ou charges non déductibles fiscalement.

PRISES DE PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions des Articles L.444-6-1 Alinéa 1 de la Loi 2008-776 du 04/08/2008 du Code de Commerce et de l'Annexe à l'Article D.441-I-1°, de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

DECOMPOSITION DES CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions de l'Annexe 4-1 à l'Article D.441-I-2° du Code de Commerce de rendre compte de la décomposition à la date du **31 Décembre 2018**, du solde des créances clients par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1*) SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Vous prendrez acte que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, le Président et Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération brute annuelle de **99.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **18.167 €** d'avantages en nature au titre de l'exercice **2018**.

Vous prendrez acte qu'aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraites et autres avantages viagers.

Vous prendrez acte que ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS**, autres personnes physiques Administrateurs, n'a perçu de rémunération au titre des fonctions de mandataire social que chacun d'entre eux a exercé lors de l'exercice **2018**.

Vous voudrez bien noter que ni **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS** n'exerce d'autres mandats d'Administrateurs.

2*) SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Définition du contrôle interne :

Notre Société appréhende le contrôle interne comme un ensemble processus définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés.

Cet ensemble a pour objectif, savoir :

- ✓ La conformité aux lois, aux règlements et aux valeurs défendues par la Direction Générale ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par la Direction Générale ;
- ✓ L'optimisation des processus internes en assurant entre les deux sites de PARIS et d'AMIENS l'efficacité des opérations et l'utilisation correcte des ressources ;
- ✓ La qualité et la sincérité des informations comptables, financières et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, la Direction Générale a mis en place des principes généraux de contrôle interne.

Ces principes reposent notamment sur :

- ✓ Une politique visant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité;
- ✓ Une identification et une analyse des facteurs de risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Société ;
- ✓ Un examen périodique des activités de contrôle et la recherche d'axes permettant d'en améliorer l'efficience.

2.2. Organisation générale du contrôle interne :

La Société "**PHONE WEB**" veille à prendre en considération sa responsabilité d'entreprise.

La Direction Générale est particulièrement soucieuse de l'éthique, de la diversité culturelle et de sa responsabilité sociale et sociétale.

La Direction Générale rappelle régulièrement aux salariés que les règles générales d'éthique s'imposent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique et les fonctions assurées.

2.3. Suivi et gestion des risques :

L'identification et la revue des dispositifs de gestion des risques au sein de la Société et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs des deux sites de PARIS et d'AMIENS sont de la compétence des personnes ci-dessous, à savoir :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- Un Responsable du Développement, en charge de la prospection commerciale, du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**".

Par ailleurs, vous noterez que la Direction est assistée par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

2.4. Mise en œuvre du contrôle interne :

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et "reporting" financier, gestion du personnel, est réalisé par les directions fonctionnelles et opérationnelles et sous la responsabilité des deux personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Ce contrôle porte notamment sur :

- ✓ L'examen des comptes trimestriels ;
- ✓ L'examen de la gestion financière de la Société ;
- ✓ L'examen de l'évaluation des risques opérationnels et financiers et de leur couverture ;
- ✓ L'évolution des normes comptables, les méthodes et principes comptables retenus, les engagements financiers hors bilan ;
- ✓ La cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ L'examen des risques fiscaux ;
- ✓ L'examen des principaux contentieux (juridiques, réglementaires) ;
- ✓ L'examen de la politique de la Responsabilité sociétale d'entreprise ;

- ✓ L'examen de la mise en application du "Règlement MAR", applicable depuis le 3 Juillet 2016 et transposé dans le règlement général de l'AMF, et notamment la mise à jour de la liste des initiés permanents ou occasionnels ainsi que la publication sur le site Web de la Société des informations permanentes relatives aux résultats annuels et semestriels, en conformité des dispositions de l'Article 17.1 du "Règlement MAR", sans oublier la liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ainsi que la liste des personnes qui leur sont étroitement liées afin de déclarer l'ensemble de leur transaction sur titres, faisant notamment interdiction aux Dirigeants de Société inscrite au Marché Libre d'intervenir sur leur titres pendant 30 jours calendaires avant la publication du rapport financier.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 8 jours, votre Serviteur, le Directeur du Développement, les responsables de Production, pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie en perpétuelle évolution.

Ce comité examine donc toutes les semaines la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Par ailleurs, ce comité a mis en place, depuis l'ouverture de l'établissement secondaire à AMIENS, des données comparatives entre les plateaux parisiens et amiénois, permettant ainsi un contrôle encore plus rigoureux des procédures de contrôle interne, et permettant de limiter les éventuelles dérives en matière de coût de fonctionnement, sous réserve de la prise en compte des spécificités des deux sites.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société, et avec le Commissaire aux Comptes de la Société.

2.5. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière permanente des actionnaires :

Votre Serviteur est tout particulièrement chargé de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société, du Commissaire aux Comptes, et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

Les procédures de la Société concourant à l'établissement de l'information financière et comptable font l'objet de mises à jour annuelles.

Elles visent à contribuer au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.

Elles portent notamment sur le "reporting financier", sur le budget et le contrôle de gestion, sur les investissements, sur le suivi des engagements financiers et enfin, sur les éventuelles cautions, avals et autres garanties.

2.6. Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :

La Société "**PHONE WEB**" a toujours poursuivi, depuis sa création, une politique de vigilance dans la conduite de ses affaires tout en maintenant un accompagnement social et professionnel de ses salariés. De même, il a été poursuivi une politique spécifique lors de la création du site d'AMIENS, visant au développement économique, social et culturel de ce territoire.

Enfin, la politique de rémunération vise à respecter un multiple proche de 5 entre la rémunération la plus faible et celle la plus élevée, pour un temps plein.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent aux propositions ci-dessus formulées. Nous espérons qu'elles auront votre approbation, et que vous voudrez bien accorder quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION